

Séance du 02 Décembre 2022

Date de la convocation
25 novembre 2022
Date d'affichage
25 novembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi deux décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, adjoints,

Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER, Christine JUY et Françoise MANIERE.

Absents ayant donné procuration : M^{mes} Elisabeth CHARTIER (pouvoir à M^{me} Brigitte LAURENT) et Sophie GOHON (pouvoir à M^{me} Françoise MANIERE).

Absents excusés : M^r Frédéric NAUDON et M^{me} Agnès JANDOT.

Absente : M^{mes} Laura BUAILLON.

M^{me} Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2022.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION A SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -

M. le Maire remercie M. David SAUNIER du Cabinet ACDDUC, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la délégation de service public, pour sa présence, qui rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public d'assainissement collectif par concession et les motifs qui l'ont amené à choisir l'offre de la SAUR. Le Conseil décide de confier la délégation par concession du service public d'assainissement collectif à la société SAUR pour une durée de 10 ans et autorise le Maire à signer les pièces correspondantes.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS COMMUNE 2023 -

M. le Maire propose au conseil de revoir les tarifs du service assainissement pour l'année 2023, et rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014, la part de la commune s'élève à : 36,45 € H.T pour l'abonnement et 0,421 € HT par m³. M. le Maire suggère d'augmenter la part fixe et la part variable de la commune, sachant que cela n'engendrera pas d'augmentation pour l'usager puisque le nouveau contrat de délégation de service public propose des tarifs moins élevés que le contrat en cours.

Le Conseil décide à compter du 1^{er} janvier 2023 de fixer le prix :

- de l'abonnement à 36,85 € H.T,
- du m³ à 0,7038 € H.T.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre : 01
Abstentions :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Destiné à l'information des usagers, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2021 doit être présenté au conseil. Un exemplaire du document a été adressé à chaque membre du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce rapport.

RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – MAITRE D'OEUVRE -

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 22 juillet 2022, le Conseil a accepté la proposition de maîtrise d'œuvre de l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 pour l'assister dans le choix du maître d'œuvre et le suivi de l'opération.

Sachant que le Xième programme de l'Agence de l'Eau arrive à échéance prochainement et qu'il convient de pouvoir bénéficier du taux d'aide maximum pour subventionner ce projet, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre, étant précisé que le coût de cette mission est estimé à 154 000 € HT, et qu'elle se déroulera sur 2 voire 3 ans, ce qui permettra de pouvoir étaler la dépense et de prévoir une autorisation de programme lors du BP 2023.

Le Conseil décide :

- d'autoriser le maire à lancer la consultation,
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits lors du BP assainissement 2023.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

CONVENTION ACTES -

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il existe une convention ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) signée le 6 décembre 2010 entre la commune de Ceton et la Préfecture de l'Orne qui permet, dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, au moyen de la dématérialisation de la transmission des actes entre la commune et la Préfecture.

Afin de pouvoir également transmettre par ce biais les documents budgétaires, M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention qui annule et remplace la précédente.

Le Conseil approuve la convention ACTES et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Préfecture.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la notification reçue au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des travaux de réhabilitation du restaurant Le Lion d'Or, d'un montant de 127 500 €, et propose au Conseil la décision modificative suivante :

Opération n° 12021 « Restaurant Le Lion d'Or » :

Recettes - compte 13461 : + 127 500 € / Dépenses - article 2313 : + 120 000 €
Dépenses - article 2031 : + 7 500 €

Le Conseil adopte la décision modificative exposée ci-dessus.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET PRINCIPAL -

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la notification reçue au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la création et l'aménagement d'un parcours de découverte, d'un montant de 17 319,36 € et propose au Conseil la décision modificative suivante :

Opération n° 32021 « Parcours de découverte » :

Recettes - compte 13273 : + 17 319.36 € / Dépenses - compte 2315 : + 17 319.36 €

Le Conseil adopte la décision modificative exposée ci-dessus.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°5 -

La commission de la CLECT (Commission Locale chargée de l'Evaluation du Transfert des Charges), réunie le 17 novembre 2022, a présenté son rapport n°5 dressant le bilan comptable d'une année de transfert sur les équipements et proposant les ajustements du montant des attributions de compensation pour chaque commune conformément à la demande de la commune de Ceton, suite à l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans sa commune en septembre 2021.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres de la C.L.E.C.T le 17 novembre 2022.

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 17 novembre 2022, a délibéré et approuvé à l'unanimité, le rapport n°5. M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport n°5 établi par la C.L.E.C.T, qui a été transmis à chaque conseiller préalablement à la réunion de conseil.

Le Conseil Municipal approuve le rapport n°5 de la C.L.E.C.T.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

DECISIONS DU MAIRE -

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil a pris acte des décisions prises par les Maires communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2022-04	01/07/2022	Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BADER	Mise aux normes des installations électriques de l'église	9 900.00 € HT
2022-05	01/07/2022	Signature d'un devis avec la société ORAPI	Acquisition d'un aspirateur pour le bâtiment des Arts et Loisirs	304.58 € TTC
2022-06	12/07/2022	Signature d'un devis avec l'entreprise DELTA	Acquisition d'un ordinateur pour le service administratif	1 341.00 € TTC
2022-07	25/07/2022	Signature d'un devis avec la société AD Production	Réalisation d'un parcours d'interprétation	25 979.04€ TTC
2022-08	31/08/2022	Signature d'un devis avec l'entreprise LOXAM	Acquisition d'une cireuse pour le foyer rural	1 474.86 € TTC
2022-09	27/10/2022	Signature d'un devis avec la société CHALLENGER	Acquisition de supports vélos et de poubelles	1 968.78 € TTC

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ **S.I.A.E.P. -**

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a adressé en mairie, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2021. Ce rapport destiné à l'information des usagers est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

⇒ **Correspondant Incendie et Sécurité -**

M. Patrick COLELLA accepte d'être désigné en qualité de correspondant incendie et sécurité.

⇒ M. le Maire précise que les illuminations de Noël seront installées les 12 et 13 décembre prochains.

⇒ **Eclairage public -**

Suite au sondage auprès de la population, M. Stanislas LEPIC annonce que 86 % des personnes ayant répondu se sont prononcées en faveur de l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures. M. le Maire précise que cette possibilité est à l'étude par le nouveau prestataire, afin de déterminer si cela est pertinent financièrement, car il sera alors nécessaire d'installer des dispositifs supplémentaires (horloges...) qui ont un coût non négligeable.

⇒ **Bois de haies -**

M^{me} Christine JUY propose la création d'une régie pour hacher le bois et intervenir en soutien aux agriculteurs pour l'entretien des haies et le stockage du bois haché, car lors de l'entretien des haies, il s'avère que ce bois est brûlé à l'air libre.

Ainsi, il pourrait permettre l'alimentation de chaudières pour les bâtiments communaux ou d'un réseau de chauffage.

M^{me} Christine JUY demande si le conseil municipal serait prêt à réfléchir à cette question.

Réponse de M. le Maire : Vous pouvez présenter votre projet qui pourra peut-être être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

⇒ **Eclairage public -**

M^{me} Christine JUY demande si le conseil municipal pourrait se prononcer pour le passage immédiat en LED sur la totalité de l'éclairage public plutôt que par tranches.

Réponse de M. le Maire : L'éclairage en LED a été réalisé en tranches sur la quasi-totalité de la commune.

⇒ **Nouveau logo -**

M^{me} Christine JUY demande si la commission « communication » dispose d'une délégation du conseil municipal pour avoir validé le nouveau logo.

Réponse de M. Stanislas Lepic, responsable de la commission « communication » : J'ai sollicité l'avis de tous les conseillers municipaux à ce sujet. J'attends d'ailleurs toujours votre réponse...

⇒ **Trottoirs rue de l'Eglise -**

M^{me} Christine JUY fait remarquer que les pavés des trottoirs de la rue de l'Eglise ont été réparés à plusieurs reprises, et demande si le temps passé par les employés communaux pour y remédier a été comptabilisé.

M^{me} Christine JUY demande également si l'entreprise qui a réalisé ce chantier pourrait faire jouer sa garantie décennale.

Réponse de M. le Maire : Il n'y a pas de garantie décennale.

5/ Borne de recharge -

M^{me} Christine JUY demande si l'identification du responsable de la dégradation de la borne de recharge électrique a abouti.

Réponse de M. le Maire : L'auteur n'a pas pu être identifié.

6/ Distribution annuelle de pierres -

M^{me} Christine JUY demande si le Conseil pourrait se prononcer sur la distribution annuelle de pierres pour les chemins privés, car celle-ci était très appréciée.

Réponse de M. le Maire : Non, c'est interdit.

⇒ Intervention de M. Billy PASQUIER qui a été interpellé par des deux habitants de la rue Edouard Fournier qui demandent l'installation d'un stop au lieu du cédez-le-passage, car ce dernier engendre trop de nuisances sonores.

Réponse de M. le Maire : La commission va se pencher sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

VU, pour être affiché le 09 Décembre 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

La secrétaire de séance,

Maryse CHALOIS

Le Maire,

Patrick GRÉGORI

